

Note de présentation brève et synthétique
du budget primitif 2026
Budget communal
COMMUNE de TOUDON



*D'un au milieu de celle, becqué et aiglé
de qu'elle, paré avec ses nez du même,
accusé de la parole de l'écu et communié
d'une école à ce qui nait d'un même.*

L'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune par cet article, dont un extrait figure ci-après.

Code général des collectivités territoriales – extrait de l'article L. 2313-1

Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements. Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles et jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

(...) la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L. 2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat.

Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent article.

Cette note est donc disponible sur le site internet de la commune (www.toudon.fr).

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de

AR Prefecture

006-210601415-20260429-D20260408-DE
Reçu le 27/04/2026
Publié le 30/04/2026

la collectivité. Il doit normalement être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, **ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée délibérante**, et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2026 a été voté le 29 avril 2026 par le Conseil municipal. Il peut être consulté par simple demande à la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- De mobiliser des subventions chaque fois que possible.

Le budget est établi en utilisant l'instruction budgétaire et comptable M57 abrégé du 1^{er} janvier 2026 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de la collectivité :

- D'un côté, la section de fonctionnement couvre la gestion des affaires courantes ;
- De l'autre côté, la section d'investissement qui permet de concrétiser des projets durables pour l'avenir.

Le budget primitif est présenté avec reprise des résultats de l'exercice 2025.

I. Caractéristiques de la commune de Toudon

Population légale en vigueur au 1^{er} janvier 2026 : **360**

Superficie : **18.52 km²**

Employés : **1 adjoint technique principal 2^e classe, 1 adjoint technique et 1 adjoint administratif**

Le Conseil municipal : **Le Maire, 2 adjoints, 6 conseillers, 2 conseillers de l'opposition**

AR Prefecture

006-210601415-20260429-D20260408-DE
Reçu le 30/04/2026
Publié le 30/04/2026

II. La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les dépenses de fonctionnement servent à couvrir les besoins cycliques de l'année, qui ne durent pas dans le temps.

✓ Les prévisions de recettes de la section

Suite aux résultats de fonctionnement de l'exercice 2025, l'excédent de fonctionnement est affecté en partie à la section de fonctionnement. Toutefois, en raison du déficit constaté en section d'investissement, qui s'élève à **-101 447,70 €** (restes à réaliser 2025 inclus), une fraction de l'excédent global de **341 905,42 €** est affectée au financement de l'investissement.

Ainsi, un montant de **101 447,70 €** est inscrit au compte **1068** afin de couvrir ce besoin de financement.

Le solde, soit **240 457,72 €**, est affecté à la section de fonctionnement et inscrit à l'article **002**.

Chapitres	Prévisions 2026
002 - Résultat reporté	240 457,72 €
013 - Atténuation de charges	50,00 €
70 - Produits de service	11 518,00 €
73 - Impôts et taxes	33 008,00 €
731 - Fiscalité locale	108 912,00 €
74 - Dotations et participations, dont <i>(liste non exhaustive)</i>	112 553,00 €
74111 - Dotation forfaitaire des communes	42 758,00 €
741121 - Dotation solidarité rurale	35 965,00 €
741127 - Dotation nationale de péréquation	17 169,00 €
742 - Dotations aux élus locaux	6 061,00 €
744 - FCTVA	500,00 €
7473 - Participations département	0,00 €
74833 - Etat - Compensation au titre des exonérations	100,00 €
74836 - Attribution de fonds département de péréquation	0,00 €
748374 - Dotation biodiversité et aménités rurales	10 000,00 €
75 - Autres produits gestion courante <i>(revenu des immeubles)</i>	43 900,00 €
77 - Produits exceptionnels	0,00 €
781 - Reprise sur provisions	440,00 €
TOTAL	550 838,72 €

AR Prefecture

006-210601415-20260429-D20260408-DE
Reçu le 30/04/2026
Publié le 30/04/2026

Chapitre 002 - Résultat antérieur : Ce chapitre est le résultat de l'exercice (solde entre les recettes et les dépenses de fonctionnement de l'exercice) auquel on ajoute celui de l'exercice précédent (déficit ou excédent reporté au 002) pour obtenir le résultat global ou cumulé.

Chapitre 013 : Il comprend notamment les remboursements de rémunérations et charges du personnel.

Chapitre 70 : Il concerne les produits des services du domaine et des ventes diverses. Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les paiements effectués par les familles pour le remboursement effectués des parents concernant le centre aéré.

Chapitre 73 : Il concerne de nombreuses recettes. Toutes les taxes et compensation sont enregistrées dans ce chapitre.

Chapitre 731 : Ce compte est utilisé par toute collectivité territoriale ou établissement public de coopération intercommunale bénéficiant de contributions directes correspondant aux ressources fiscales prévues par le Code général des impôts.

Chapitre 74 : Il concerne essentiellement les dotations de l'Etat. Le montant total de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) en 2025 était de 94 809,00 €.

Chapitre 75 : Il concerne les autres produits de gestion courante et l'essentiel des recettes de ce chapitre est constitué par l'encaissement des locations (appartements communaux, location de la salle polyvalente).

Chapitre 77 : Il comprend essentiellement les remboursements des sinistres par les assurances. Les prévisions de recettes de fonctionnement correspondent aux sommes devant être encaissées au titre des locations communales, aux impôts locaux (compensation habitation, foncier bâti et non bâti), aux dotations versées par l'état, à l'attribution de compensation versée par l'intercommunalité, et à diverses subventions.

Chapitre 78 « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions » : Il comprend des subdivisions distinguant les reprises sur charges calculées de fonctionnement ou financières.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- o La fiscalité directe locale : taxe d'habitation sur les résidences secondaires, foncier bâti et non bâti : **106 820,00 €**
- o Les dotations versées par l'état : **95 892.00 €**
- o Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population : **34 000,00 €**

Les prévisions de recettes de fonctionnement pour l'année **2026** représentent un montant de **550**

838,72 €
AR Prefecture

006-210601415-20260429-D20260408-DE
Reçu le 30/04/2026
Publié le 30/04/2026

✓ Les principales prévisions de dépenses de la section

Chapitres	Prévisions 2026
011 - Charges à caractère général, dont <i>(liste non exhaustive)</i>	164 947,67 €
60611 – eau	2 200,00 €
60612 – électricité	15 000,00€
60622 – carburant	3 000,00 €
60623 - Alimentation	4 000,00 €
6063/6064 – fournitures non stockées	25 840,00 €
6065 – budget bibliothèque	250,00 €
611 – contrat prestation services	8 000,00 €
612 – contrat de Crédit-Bail	5 550,00 €
613 – locations	15 000,00 €
615.... – Entretien de voirie et bâtiments	15 100,00 €
6156 – maintenance	9 000,00 €
6161/6168 – assurances multirisques	10 489,67 €
617 – études et recherches	1 000,00 €
618 – formations	1 118,00 €
622 – rémunération intermédiaires et honoraires	30 000,00 €
623 – publicité, publication, relations publiques	10 000,00 €
625 – déplacements	500,00 €
626 – frais postaux et télécom	5 000,00 €
012 - Charge de personnel	120 100,00 €
014 - Atténuations de produits	19 674,00 €
65 - Autres charges courantes de gestion, dont <i>(liste non exhaustive)</i>	42 718,51 €
65311 – indemnité élus	30 000,00 €
6541 – Créances admises en non-valeur	1 000,00 €
6553 - contributions SDIS	1 718,51 €
65561 – compensation des charges du territoire (ex : SDEG)	2 500,00 €
6558 - autres contributions obligatoires	1 100,00 €
65748 - subvention de fonctionnement aux associations	4 800,00 €
66 – Charges financières	0,00 €
67 - Charges exceptionnelles	0,00 €
68 - Dotations aux provisions	0,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	203 398,54 €
TOTAL	550 838,72 €

Chapitre 011 : Dépenses à caractère général : Ce chapitre regroupe pour l'essentiel les charges de fonctionnement des structures et des services : électricité, téléphone, fournitures administratives, les primes d'assurances..

Chapitre 012 : Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel.

AR Prefecture

006-210601415-20260429-D20260408-DE
Reçu le 30/04/2026
Publié le 30/04/2026

Chapitre 014 : Les reversements et restitutions sur impôts et taxes sont des moindres produits et non des charges d'exploitation enregistrées en classe 6. Ils font donc obligatoirement l'objet de l'émission d'un mandat sur une subdivision du compte 739.

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante : Ce chapitre prévoit, le contingent du service incendie, le versement des indemnités des élus, les subventions de fonctionnement aux associations...

Chapitre 66 : Il enregistre les charges rattachées à la gestion financière dont les intérêts payés à l'échéance lors des emprunts.

Chapitre 67 : Charges Exceptionnelles : Ce chapitre comprend pour l'essentiel le remboursement total ou partiel d'un titre émis sur une année antérieur.

Chapitre 68 : Le compte 68 distingue parmi les dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions deux catégories :

- celles qui relèvent des charges de fonctionnement normal ou courant ;
- celles qui constituent des charges financières.

Les dépréciations procèdent de la constatation d'un amoindrissement de la valeur d'un élément de l'actif résultant de causes dont les effets ne sont pas irréversibles. Elles sont réajustées au fur et à mesure de la variation de la perte de valeur.

Les provisions sont destinées à couvrir des risques et des charges nettement précisées quant à leur objet et que des événements survenus ou en cours rendent très probables. Elles sont réajustées au fur et à mesure de la variation des risques et charges.

Chapitre 023, Chapitre d'ordre : Il est utilisé pour effectuer le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement. Il est constitué de l'excédent des recettes sur les dépenses de fonctionnement. Ce virement constitue l'une des recettes propres de la section d'investissement : la Capacité d'AutoFinancement (CAF).

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par l'entretien des voiries et bâtiments communaux, les achats de matières premières et fournitures, les prestations de service effectuées, les salaires et charges du personnel municipal, les subventions versées aux associations, les charges exceptionnelles

Les prévisions de dépenses de fonctionnement pour l'année **2026** représentent un montant de **550 838,72 €**

III. La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section d'exploitation qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets du

006-210601415-20260429-D20260408-DE
Reçu le 30/04/2026
Publié le 30/04/2026

village à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

✓ **Le budget d'investissement de la commune regroupe :**

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, matériel durable, véhicules, biens immobiliers, études, travaux sur des constructions déjà existantes, ou constructions de nouveaux espaces publiques
- En recettes : les subventions d'état, de la région ou du département liées à des opérations de travaux, le FCTVA (TVA récupérable sur les dépenses d'investissement de l'année précédente), la taxe d'aménagement, ainsi que les excédents de fonctionnement

✓ **Les recettes de la section d'investissement**

Chapitres	Prévisions 2026
001 - Solde d'exécution d'investissement reporté	96 433,19 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	203 398,54 €
024 - Produit des cessions d'immobilisation	0,00 €
041 - Opération patrimoniales	409 921.18 €
10 - Dotations Fond divers Réserves	106 947,70 €
1068 - Excédents de fonctionnement	101 447,70 €
13 - Subventions d'Investissements	150 919,00 €
16 – Emprunts et dettes assimilées, dont	850,00 €
1641 – Emprunts	0,00 €
165 - Dépôts cautionnements Reçus	850,00 €
TOTAL	968 469,61 €

Chapitre 001 - Solde d'exécution d'investissement reporté : Le solde d'exécution de la section d'investissement du compte administratif est purement et simplement reporté, quel qu'il soit, en section d'investissement sur la ligne budgétaire du budget primitif (« D001 » pour un déficit et « R001 » pour un excédent).

Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement : Les chapitres 021 « Virement de la section de fonctionnement » permet de recevoir des virements de crédit de la section de fonctionnement mais ne donnent pas lieu à émission de titres et de mandats au cours de l'exercice.

Chapitre 024 - Produit des cessions d'immobilisation : permet de prévoir au budget les produits des cessions d'immobilisations en recettes de la section d'investissement.

Chapitre 041 - Opérations patrimoniales : Ce chapitre permet d'équilibrer en dépense et en recette et retrace les opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement. Il s'agit par

006-210601415-20260429-D20260408-DE
 Reçu le 30/04/2026
 Publié le 30/04/2026

AR. Prefecture

exemple du basculement des frais d'études et d'insertion suivis de réalisation au compte de travaux correspondant.

Chapitre 10 - Dotations Fond divers Réserves (hors 1068) : Ce chapitre comprend pour l'essentiel le remboursement de la TVA versée par la commune lors de dépenses d'investissement sur une année antérieure ou encore la taxe d'aménagement.

Article 1068 - Excédents de fonctionnement : transfère de l'excédent de fonctionnement est égale ou supérieur au besoin en financement a minima vers le compte 1068 (recette d'investissement) du BP un montant couvrant la totalité du besoin d'investissement si le chapitre 002 est négatif.

Chapitre 13 - Subventions d'Investissements : comprend pour l'essentiel les subventions du conseil départemental, de la région ou de l'Etat pour les projets d'investissement de la commune.

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées : comprend pour l'essentiel un versement si un crédit est à faire pour financer un projet de la commune.

Article 165 - Dépôts cautionnements Reçus : comprend les cautions d'un futur locataire.

Le volume total des prévisions de recettes est de **968 469,61 €**. Les principales recettes proviennent de :

- Report d'exécution d'investissement de 2025 au 001 de **96 433,19 €**
- Excédents de fonctionnement capitalisés **1068** de **101 447,70 €**
- Subvention de l'Etat : Fond Vert et DETR
- Subventions Régionales
- Subventions Départementales
- Dotation Cantonale d'Aménagement
- FCTVA
- Excédent de fonctionnement au **021**

Pour la section d'investissement **203 398,54 €** sont affectés à l'article **021** qui correspond à l'excédent de fonctionnement.

✓ Les prévisions de dépenses de la section d'investissement

Chapitres	Prévisions 2025
041 – Opérations patrimoniales	409 921,18 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	2 000,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées, dont	3 050,00 €
165 - Dépôts cautionnements Reçus	3 050,00 €
20 - Immobilisations Incorporelles	134 200,00 €
21 - Immobilisations Corporelles	315 995,14 €
23 - Immobilisations en cours	103 303,29 €
TOTAL	968 469,61 €

006-216801415-20260429-520260408-DE
 Reçu le 30/04/2026
 Publié le 30/04/2026

- Etude et travaux de sécurisation de l'aléa rocheux de la rue du Breck ;
- Rénovation de la salle du Conseil municipal.

Diagramme explicatif des différentes sections du Budget Primitif 2026 en fin de page.

Nota : Les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L 5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés

AR Prefecture

006-210601415-20260429-D20260408-DE
Reçu le 30/04/2026
Publié le 30/04/2026

BUDGET PRIMITIF 2026

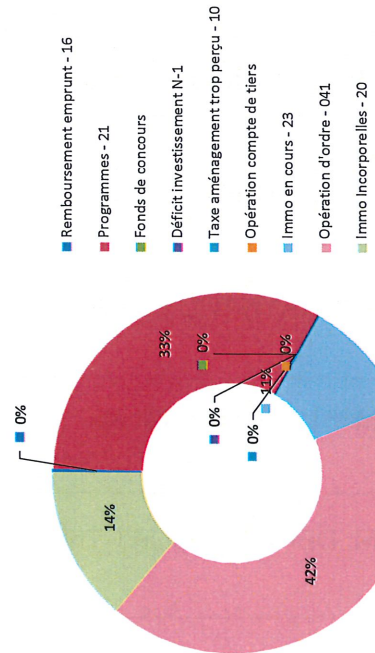
FONCTIONNEMENT

DEPENSES	RECETTES		Evolution
	CFU 2025	BP 2026	
Excédent Fonctionnement N-1 - 002	235 772,95 €	240 457,72 €	1,99%
Atténuation de charges - 013	-	50,00 €	
Produit exceptionnel - 77	2 500,00 €	-	-100,00%
Produit des services - 70	19 206,74 €	11 518,00 €	-40,03%
Taxes / impôts - 73	171 227,43 €	141 920,00 €	-17,12%
Dotation participation - 74	112 947,49 €	112 553,00 €	-0,35%
Autres produits - 75	74 614,00 €	43 900,00 €	-41,16%
Opérations d'ordre entre section - 042	3 003,92 €	-	
Reprise sur Provision - 78	465,00 €	440,00 €	-5,38%
TOTAL	383 964,58 €	550 838,72 €	
<i>Total sans excédent fonctionnement N-1</i>			310 381,00 €

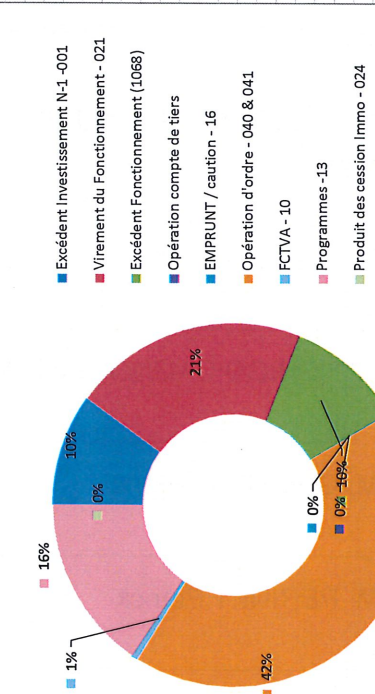
INVESTISSEMENT

DEPENSES	RECETTES		Evolution
	CFU 2025	BP 2026	
Remboursement emprunt - 16	450,00 €	3 050,00 €	85,25%
Programmes - 21	116 098,70 €	315 995,14 €	63,26%
Fonds de concours	-	-	
Déficit investissement N-1	-	-	
Taxe aménagement trop perçu - 10	-	2 000,00 €	100,00%
Opération compte de tiers	-	-	
Immo en cours - 23	96 664,71 €	103 303,29 €	6,43%
Opération d'ordre - 041	3 003,92 €	409 921,18 €	99,27%
Immo Incorporables - 20	4 800,00 €	134 200,00 €	96,42%
TOTAL	221 017,33 €	968 469,61 €	
<i>Total sans déficit investissement N-1</i>			319 045,14 €

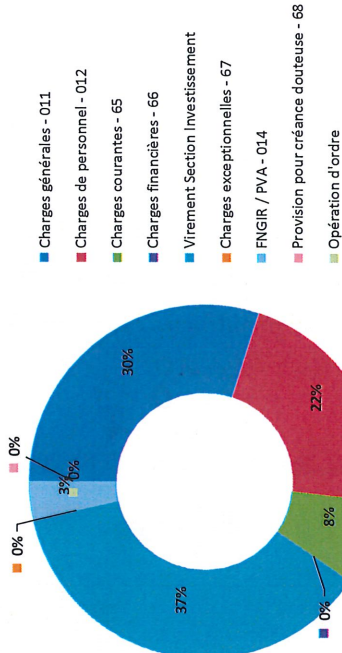
Dépenses d'investissement



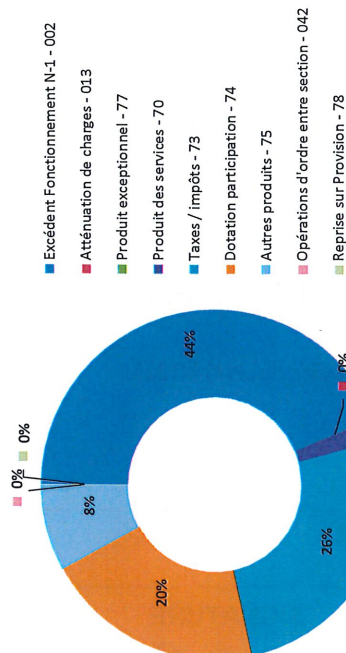
Recettes d'investissement



Dépenses de fonctionnement



Recettes de fonctionnement



Note de présentation brève et synthétique

Budget Primitif 2026 Communal

TOUDON

Présenté par le Maire,

Virginie LECLERC ESCALIER

A TOUDON, le 29/04/2025

Délibéré par le Conseil municipal, réuni en session ordinaire du 29/04/2025

ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 9



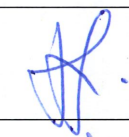
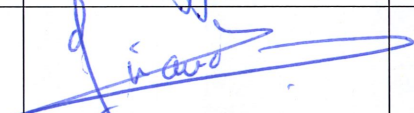
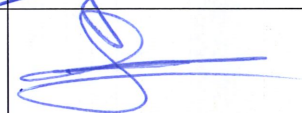





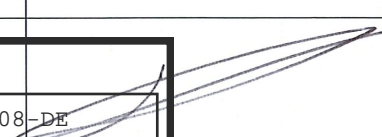
Nombre de suffrages exprimés : 11

VOTES : Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 1

Date de Convocation : 23/04/2025

PRESENT AU CONSEIL			POUVOIR	
NUM	QUALITE, NOM ET PRENOM	SIGNATURE	NOM	SIGNATURE
1	M ^{me} LECLERC ESCALIER Virginie			
2	M. RIVET Sylvain			
3	M ^{me} GHIGO CAGNOL Magali			
4	M. GIRAUD Frédéric			
5	M. PERINET Patrick			
6	M ^{me} NAUDET Isabelle		RIVET SYLVAIN	
7	M ^{me} FECHINO Stéphanie			
8	M. ZAMUNER Stéphane			
9	M ^{me} RAYNARD Fanny			
10	M ^{me} LACOMBE Nicole		LECLERC ESCALIER	
11	M. DERNACOURT Thierry			

006-210601415-20260429-D20260408-DE

Reçu le 30/04/2026

Publié le 30/04/2026